RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

LES VOIX DU WEB Saison 2

Article 1 - Object

• Le présent règlement définit les conditions de participation et d'organisation du concours "Les voix du web ", un concours de chant visant à découvrir et promouvoir de nouveaux talents.

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à :

• Toute personne âgée de plus de 6 ans

• Amateur/Semi-Professionnel/Professionnel

• Les candidats doivent s'inscrire via Weezticket et remplir le formulaire demandé.

Article 3 – Déroulement du concours

Le concours se déroule en plusieurs étapes :

1. **Casting** : Les candidats doivent envoyer une vidéo d'une durée maximale de 3 minute en format vertical.
2. **Sélections** : Nous présélectionnons les candidats pour la phase suivante.
3. **Phase réseaux** : Les candidats sélectionnés seront publiés sur l'Instagram du concours **les_voix_du_web.**
4. **Finale** : Les **30 finalistes** chanteront au **secteur 42.**

Article 4 – Critères d’évaluation

Étape du casting :

Nous évaluerons les candidats selon les critères suivants :

• La justesse et la technique vocale
• L’interprétation et l’émotion dégagée
• La qualité sonore et vidéo
• L’originalité et le choix de la chanson
• L’originalité de la mise en scène de la vidéo

Étape réseaux :

Les 30 participants obtenant les meilleurs résultats en fonction des critères suivants passeront en finale :

• Le nombre de mentions "J’aime"
• Le nombre de partages
• Le nombre de commentaires
• Le nombre d’abonnés gagnés
• Le temps de visionnage

Finale :

• Votes du jury

Article 5 – Le jury

• Le jury est composé de professionnels de la musique et du spectacle. Leur décision est souveraine et ne peut être contestée.

Article 6 – Prix et récompenses

Les gagnants recevront :

Les gagnants recevront :

• La formation **"Les Créateurs Académie"** by **Aniss GBH** – booste ta présence en ligne et maîtrise les réseaux sociaux

• Une séance de **coaching personnalisé** avec **Luca**, chez **Enkivox**

• Un **bon d'achat** pour un **stage artistique** chez **Enkivox**

• Du **matériel audio professionnel**

• **Enregistrement studio**

Article 7 – Engagement des participants

• Les participants autorisent l'organisation à diffuser leurs performances sur les réseaux sociaux, site web, télévision, etc.

• Toute tricherie ou non-respect du règlement entraînera une disqualification immédiate.

Article 8 – Mineurs et autorisation parentale

• Les candidats mineurs devront faire remplir par leurs représentants légaux **l'autorisation de droit à l'image**. Cette autorisation devra être **signée et envoyée.**

Article 10 – Droits et responsabilités

• L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours en cas de force majeure.

• L'inscription au concours implique l'acceptation totale du présent règlement.

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e).....déclare inscrire mon fils ou ma fille.....

au concours « les voix du web » et autorise les organisateurs à utiliser son image sur tout support publicitaire.

Fait à Le / /

« lu et approuvé et signature »

Pour toute question ou demande d'information, merci de contacter : lesvoixduweb@gmail.com